

**COMPTE-RENDU DE
LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR n°71/NP**

REUNIE LE 23 JANVIER 2012
Stade Blériot

Présents: Norbert PERREUX, Bernard BEDUCHAUD, Daniel CHAIRON, Carmen CHOQUE, Sarah DUBOS, Alain GOGIBUS, Claude HUCHARD, Bernard KIEFFER, Jacqueline MROZINSKI, Michel MROZINSKI, Jocelyne PETIT, André RICHEZ, Jacqueline RICHEZ Claudette VOLVERT.

Absent excusé : Cédric MARTIN

1. Approbation du CR de la réunion n° 70 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Bilan concours jeunes et St Sébastien :

Concours jeunes : recette de 224,45 € pour 41 participants. Guy TORLET est venu faire gracieusement les crêpes.

Cédric a déploré le manque d'information quant au nombre de jeunes participants de REIMS et aux erreurs dans les catégories.

Saint Sébastien :

Les tirs du mercredi 18 janvier : déficit de 78,39 € (galettes, cidre, jus de fruit)
42 participants.

La soirée du samedi 21 janvier : 34 participants - déficit de 160,36 €

3. Championnats de Ligue et équipes :

Equipes :

homme classique : Patrick STANKIEWICZ, Gilles GUILLOT, Bernard BEDUCHAUD

femme classique : Sarah DUBOS, Jocelyne PETIT, Claudette VOLVERT

compound : Julien BOILEAU, Teddy TORLET, Alain GOGIBUS

Championnat de ligue : les listes définitives seront établies après les résultats des championnats départementaux.

4. Préparation assemblée générale du samedi 11 février 2012 :

Sarah se charge de faire dupliquer les 35 exemplaires du dossier.

Pour l'attribution des subventions, le département, le CNDS, la Ville de REIMS demandent un rapport

COMPAGNIE D'ARC DE REIMS

prévisionnel d'activités 2012 que Norbert a fait.

Monsieur Jacques LAURENT de l'Office des Sports sera présent, Gérard BRISSAUD pour le département, Michel ADNET pour la Ligue.

Les commissions ont toutes envoyé leur rapport, il ne manque que le compte rendu de Jean-François.

5. Bilan du budget 2011 et prévisionnel 2012 :

Le bilan financier est très bon, le déficit du CF en salle a été supporté par la Ligue, et la Compagnie a revendu une partie du matériel acheté pour ce championnat. On termine l'année avec 5 310 € d'excédent et avec plus de 10 000 € de disponible entre le compte courant, le livret bleu et la caisse. Tous les comptes Société Générale sont clos.

La valeur de remplacement du stock de matériel de la Compagnie a augmenté de 3 000 € après les achats faits pour le CF en salle. L'actif s'élève à plus de 45000 euros fin 2011.

Cotisation 2013 :

Le président propose la cotisation à 1 € de plus soit 115 € en renouvellement compétiteur pour la rentrée 2012. Accord du Comité Directeur. L'augmentation sera soumise au vote à l'AG du 11 février.

6. 3D du 1er avril 2012 :

Le greffe ouvre à 8 heures et sera tenu en partie par Norbert et Sarah, il faut d'autres volontaires pour l'accueil et les inscriptions tardives. Un appel aux nouveaux adhérents va être fait pour apporter leur aide au niveau de la buvette, de la restauration et du barbecue, ainsi que pour le piquetage. Le Président rappelle que les élus du CD doivent participer à toutes les organisations des différents concours mis en place par la Compagnie.

Certains nouveaux sont déjà bien engagés, mais il faut rappeler systématiquement que le bénévolat est indispensable à la vie du club.

Trois nouvelles bêtes ont été commandées pour compléter le stock nécessaire. Elles seront financées par une subvention du CG51 de 33%, le solde payé sur les bénéfices du 3D 2011. Bernard a réparé 4 bêtes avec le kit de réparation à 60 €.

Nous avons au total 46 bêtes.

7. Calendrier 2012 :

Le calendrier a été envoyé à tous les adhérents.

La date à retenir est les 8 et 9 septembre pour la fête du sport à Léo Lagrange.

8. Questions diverses :

Le drapeau de la compagnie.

COMPAGNIE D'ARC DE REIMS

Il faut avoir décidé du modèle de drapeau avant le 30 juin 2012. Il sera fait par le fabricant de drapeaux « Atelier Le Mée », 5 rue de la Cerisaie 35760 Saint-Grégoire, fabriquant depuis 1956 pour l'armée et les associations.

Ce point sera évoqué lors du comité directeur du 14 mai 2012 et la décision sera prise.

Championnats de France :

Seuls les brevets d'état et les entraîneurs de club sont maintenant autorisés à coacher les archers.

Un seul coach est admis par club sur le terrain de la compétition.

Au niveau de la compagnie, si un archer est sélectionné, un entraîneur 1 peut le coacher. Alors la compagnie prendrait en charge les frais de l'accompagnateur dans les mêmes conditions que l'archer sélectionné.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures

La Secrétaire,

Le Président,

Claudette VOLVERT

Norbert PERREUX